

**VOORLOPIGE VERSIE**

NIET CITEREN ZONDER BRONVERMELDING  
De definitieve versie, op wit papier, bevat ook het tweetalige beknopt verslag. De bijlagen zijn in een aparte brochure opgenomen.

**VERSION PROVISoire**

NE PAS CITER SANS MENTIONNER LA SOURCE  
La version définitive, sur papier blanc, comprend aussi le compte rendu analytique bilingue. Les annexes sont reprises dans une brochure séparée.

BELGISCHE KAMER VAN  
VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS  
DE BELGIQUE

**INTEGRAAL VERSLAG****COMPTE RENDU INTÉGRAL**

COMMISSIE VOOR HET BEDRIJFSLEVEN, HET  
WETENSCHAPSBELEID, HET ONDERWIJS, DE  
NATIONALE WETENSCHAPPELIJKE EN  
CULTURELE INSTELLINGEN, DE MIDDENSTAND  
EN DE LANDBOUW

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE LA POLITIQUE  
SCIENTIFIQUE, DE L'ÉDUCATION, DES  
INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES ET CULTURELLES  
NATIONALES, DES CLASSES MOYENNES ET DE  
L'AGRICULTURE

**Dinsdag****14-02-2017****Voormiddag****Mardi****14-02-2017****Matin**

*De teksten werden nog niet door de sprekers nagezien. Zij kunnen hun correcties schriftelijk meedelen vóór*

*16-02-2017, om 16 uur*

*aan de Dienst Integraal Verslag.*

*Fax: 02 549 88 47  
e-mail: CRIV@dekamer.be*

*Les textes n'ont pas encore été révisés par les orateurs. Ceux-ci peuvent communiquer leurs corrections par écrit avant le*

*16-02-2017, à 16 heures*

*au Service du Compte rendu intégral.*

*Fax: 02 549 88 47  
e-mail: CRIV@lachambre.be*

revenir avec des propositions. Il est trop tôt pour les communiquer, puisque nous attendons encore l'avis d'un organe important.

Voilà un résumé des enseignements de ces quelque 850 expressions. Je dois vous avouer, pour les avoir lues toutes méticuleusement, que leur ensemble est indicatif d'un certain ressenti, d'une certaine atmosphère et de certaines attentes, qu'elles émanent des consommateurs, des commerçants ou des professionnels dans leur diversité.

Le **président**: Monsieur le ministre, avec vous, un résumé est quelque chose d'assez consistant.

**06.06 Katrin Jadin** (MR): Ik zal eerst zeggen dat ik uw Nederlands ook uitstekend vind, mijnheer de minister.

Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses, qui sont bien plus précises que les informations que nous avons reçues par voie de presse. Je ne puis que vous féliciter de l'initiative que vous avez prise, car ce sujet est important. Les modes de consommation changent en raison de l'évolution numérique et selon les régions. Je suis issue d'une zone frontalière et je peux observer les différences entre les comportements des consommateurs, que ce soit en période de soldes ou de pré-soldes.

Je me réjouis qu'avec votre collègue Kris Peeters, vous envisagiez des propositions concrètes en vue de tenir compte au mieux des considérations exprimées dans ce sondage. J'attends la suite avec impatience.

**06.07 Nahima Lanjri** (CD&V): Mijnheer de minister, ik dank u voor uw zeer uitgebreid antwoord; dat kan niet van alle ministers worden gezegd. Ik ben blij dat u op tafel hebt gelegd wat u reeds hebt en dat u de reacties al gedeeltelijk hebt geanalyseerd.

De reacties verwonderen mij natuurlijk niet helemaal. Als consument zou ik mijn winterkleden ook liever een maand eerder kunnen kopen met een serieuze korting, dan te moeten wachten tot de lente. Dat is logisch. Op die manier zou men nog meer kunnen profiteren van kledij die men toch moet kopen voor de winter. Als men al in december zijn aankopen zou kunnen doen, in plaats van in januari, zou dit uiteraard beter uitkomen. Als handelaar zou ik uiteraard ook willen dat men de solden opschuift tot na de winter.

Ik weet niet wanneer u de adviezen verwacht van de Hoge Raad voor de Zelfstandigen en de KMO. Daarna zult u overleggen met uw collega, minister Peeters. Omdat de meningen in de twee richtingen gaan — vervroegen en verlaten — zou het wel eens kunnen dat men tot de vaststelling komt dat men het systeem houdt zoals het is.

Ik kijk alvast uit naar de adviezen en de eventuele wijzigingen van de sperperiodes. Mag ik u ook nog vragen om de documenten te ontvangen met daarop al de cijfers want ik heb niet alles kunnen noteren? Waarvoor dank.

*Het incident is gesloten.  
L'incident est clos.*

#### **07** **Samengevoegde vragen van**

- mevrouw **Leen Dierick** aan de minister van **Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de dominante positie van onlinereserveringscentrales"** (nr. 15981)

- de heer **Dirk Janssens** aan de minister van **Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de website Booking.com"** (nr. 16569)

- de heer **Gilles Vanden Burre** aan de minister van **Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "het einde van de 'laagsteprijsgarantie' voor hotels"** (nr. 16606)

- mevrouw **Fabienne Winckel** aan de minister van **Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de strijd van de horecasector tegen de boekingsites"** (nr. 16664)

- de heer **Gautier Calomne** aan de minister van **Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de zogenaamde pariteitsclausule in de horecasector"** (nr. 16675)

#### **07** **Questions jointes de**

- **Mme Leen Dierick** au ministre des **Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "la position dominante des centrales de réservation en ligne"** (n° 15981)

- **M. Dirk Janssens** au ministre des **Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "le site internet Booking.com"** (n° 16569)

- **M. Gilles Vanden Burre** au ministre des **Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "la fin de la parité étroite pour les hôtels"** (n° 16606)

- **Mme Fabienne Winckel** au ministre des

**Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "le combat du secteur horeca contre les centrales de réservation en ligne" (n° 16664)**

**- M. Gautier Calomne au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "la clause 'parité étroite' dans le secteur de l'horeca" (n° 16675)**

**07.01 Dirk Janssens** (Open Vld): Mijnheer de minister, de website booking.com zorgt voor een derde van alle boekingen van een hotelkamer. Blijkbaar zijn de Belgische hotelketens of de hoteluitbaters toch niet echt tevreden over boekingsplatformen zoals booking.com en expedia.com. Wat is nu het probleem? Hotels moeten een forse commissie aan hen betalen. Het probleem dat daar rijst is dat de hotels zelf geen lager tarief zouden mogen hanteren dan de tarieven die op de boekingsites vermeld staan. De Belgische hoteliers beweren dat zij worden gegijzeld door onlineaanbieders en niet langer meester zijn over hun prijzen. Het eigenaardige is dat zowel in Frankrijk als in Duitsland wel lagere prijzen kunnen worden aangeboden dan wat booking.com in feite voorschrijft. Mijn vragen daaromtrent zijn drieërlei.

Ten eerste, mijnheer de minister, bent u op de hoogte van de klachten of de onenigheden die er bestaan met betrekking tot de hoteliers?

Ten tweede, neemt u zich voor maatregelen te nemen?

Ten derde, welke maatregelen zouden dat dan zijn?

**07.02 Gilles Vanden Burre** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, le 2 février dernier, les trois fédérations horeca de Belgique ont envoyé un courrier à votre cabinet pour demander la fin de la clause dite "de parité étroite". Cette clause contraint les exploitants d'hôtels à ne pas pratiquer de tarifs inférieurs à ceux qui figurent sur les sites des centrales de réservation en ligne, dont Booking.com, un des plus gros acteurs du secteur, est un exemple emblématique.

Cette situation a des conséquences négatives sur les travailleurs du secteur. En particulier, les hôteliers dépendent des prix fixés sur internet. Cette situation est d'autant plus pénalisante pour les hôteliers que ceux-ci paient déjà à ces plateformes en ligne une commission importante (pouvant aller jusqu'à 23 %). Le jeu de la

concurrence est ainsi biaisé. L'Allemagne, la France et l'Italie ont annulé cette clause.

Vous avez confirmé la réception du courrier. Vous avez par ailleurs indiqué attendre de voir si Booking.com allait adapter ses modalités. Dans le cas contraire, vous avez parlé de la possibilité de légiférer, à l'instar de la loi Macron en France.

Monsieur le ministre, comment Booking.com a-t-il réagi? Le site va-t-il adapter ses modalités? Avez-vous contacté d'autres sites de réservation en ligne? Où en est votre intention de légiférer? Le gouvernement vous suit-il dans cette voie? Un projet de loi est-il en cours d'élaboration? Le cas échéant, en quoi consisterait cette loi? Pouvez-vous nous donner des éléments de fond?

**07.03 Fabienne Winckel** (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, tout a déjà été dit pour cerner la problématique de la clause de parité étroite.

Les trois fédérations belges horeca vous ont envoyé un courrier, ainsi qu'à votre collègue M. Peeters, pour demander la fin de la parité étroite. Vous avez déclaré dans la foulée vouloir avancer dans ce dossier, quitte à proposer un projet de loi si les centrales de réservation en ligne ne changeaient pas leur manière de faire.

Monsieur le ministre, des contacts ont-ils été pris? Dans l'affirmative, quelle en a été la teneur et qu'en est-il ressorti? Quelle est la position des centrales de réservation en ligne? Nous savons que la France a déjà légiféré en la matière. En Belgique, un projet de loi est-il à l'ordre du jour? Quel timing vous êtes-vous fixé pour essayer de résoudre le problème?

Il peut vraiment être problématique pour les hôtels de ne pas pouvoir déterminer leurs tarifs. Ils sont bloqués et ils ne peuvent pas diminuer leurs prix s'ils l'estiment nécessaire. Il serait important de pouvoir légiférer en la matière avant les prochaines vacances d'été. Cela pourrait être un signe positif envers le secteur horeca belge.

**07.04 Gautier Calomne** (MR): Monsieur le président, les fédérations horeca des trois régions du pays vous ont récemment adressé un courrier ainsi qu'à votre collègue M. Peeters en charge de l'Économie et de l'Emploi, demandant une intervention des pouvoirs publics face à cette clause de parité étroite. Ces fédérations estiment que cette clause empêche le jeu de la concurrence susceptible de profiter au consommateur et qu'elle est d'autant plus

préjudiciable aux activités que les commerçants payent par ailleurs une commission importante à ces centrales de réservation. Quand on sait à quel point pèse, sur internet, le poids des réservations d'hôtels et, en particulier via certaines plateformes commerciales, on peut comprendre que certains entrepreneurs s'estiment être pris en otage par cette clause promue et soutenue par les acteurs du web.

Comme mes collègues l'ont évoqué, il semble que les représentants de l'horeca plaident en faveur d'une loi qui abrogerait les possibilités de recours à cette clause, comme c'est déjà le cas dans d'autres pays voisins comme la France, l'Allemagne ou encore l'Italie.

Monsieur le ministre, pouvez-vous confirmer la réception de ce courrier et nous indiquer votre position sur ce dossier? Selon les informations à ce jour à votre disposition, quelle est l'importance du recours à cette clause dite de "parité étroite" dans le secteur de l'horeca? Avez-vous eu l'occasion de recevoir ces représentants afin d'en discuter de vive voix et évoquer ensemble les difficultés évoquées dans ce courrier dont il a été fait état? Quelles pistes de solution peuvent-elles être envisagées en synergie avec votre collègue chargé de l'Économie et de l'Emploi pour soulager ces entrepreneurs et renforcer une logique de marché meilleure et davantage favorable à l'ensemble des consommateurs?

Le **président**: Monsieur le ministre, puis-je vous demander de faire un bon résumé de votre réponse aux questions de ces quatre intervenants?

**07.05 Willy Borsus**, ministre: Monsieur le président, il faut reconnaître ses faiblesses: il est vrai que je ne suis pas le meilleur interlocuteur en matière de résumé!

Ik wil u in de eerste plaats bedanken voor uw vragen die verwijzen naar mijn persbericht betreffende de dominante positie van de onlinereserveringscentrales. Ik heb inderdaad contact gehad met de vier meest representatieve organisaties uit de hotelsector, namelijk de Fédération Horeca Wallonie, Horeca Brussel, Horeca Vlaanderen en Brussels Hotel Association. Er werden ook vertegenwoordigers van booking.com ontvangen op mijn kabinet.

Je considère en effet que la situation actuelle est anormale. Je rappelle, comme vous l'avez très bien fait, que le recours aux clauses de parité tarifaire étroite interdit à l'hôtelier d'offrir sur son

propre site internet des prix moins élevés que sur le site d'une agence en ligne. Le commerçant se retrouve donc dans l'embarras. Compte tenu des relations étroites entre Booking.com et le secteur hôtelier, j'ai souhaité recevoir un avis unanime de ce dernier, de manière à m'assurer que cette demande émanait bien de l'ensemble des interlocuteurs. Vous savez qu'il s'agit d'un secteur dont les structures et l'organisation sont très variées.

Je vous confirme la réception de ce courrier unanime. De même, je vous confirme que ces pratiques de parité tarifaire étroite sont proscrites en Allemagne, en Italie et en France. Ces deux derniers pays ont même consacré l'interdiction en question via une loi.

Après analyse de ce dossier, j'ai estimé qu'il convenait tout d'abord d'adapter notre cadre légal. Ensuite, compte tenu de l'état du dossier, je ne pense pas que l'instruction officielle par l'Autorité belge de la Concurrence constitue le moyen le plus adéquat de régler cette question, dans la mesure où je constate que c'est par la loi que d'autres pays ont résolu ce problème.

Par ailleurs, une loi n'est élaborée que si elle est nécessaire. Si Booking.com avait supprimé spontanément ce type de disposition, alors il n'était pas nécessaire de décider d'une loi. Volontairement, nous avons laissé du temps à l'organisme pour réagir. Peut-être qu'à la suite de nos travaux parlementaires, nous observerons une réaction, mais à ce stade, cette disposition restrictive pour nos hôteliers n'a pas été supprimée. J'ai proposé à mon collègue en charge de l'Économie, copilote dans ce dossier, de recourir et de préparer un texte de loi, pour régler ce problème en Belgique et construire un cadre légal aussi adapté que celui posé en Allemagne, en l'Italie et en France.

**07.06 Dirk Janssens** (Open Vld): Mijnheer de minister, ik kan u alleen maar danken voor uw antwoord en vaststellen dat u zich wel degelijk realiseert dat er een nood is om dit probleem op te lossen. Wij zullen u daarin volledig steunen.

De **voorzitter**: Mijnheer Janssens, dat was een korte replek, waarvoor dank.

**07.07 Gilles Vanden Burre** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse.

Si Booking.com ne réagit pas, il est important que l'on avance et qu'on légifère. Nous serons donc

évidemment attentifs, mais a priori bienveillants, à l'égard des propositions que vous déposerez sur la table. En effet, il faut réagir au plus vite. Nous attendons donc avec impatience les textes que vous nous présenterez avec votre collègue, M. Peeters.

**07.08 Fabienne Winckel (PS):** Monsieur le président, monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse très complète.

J'entends que vous laissez à Booking.com la possibilité de réagir. Mais d'autres plates-formes proposent peut-être également des réservations en ligne et utilisent cette clause de parité tarifaire étroite. Ce faisant, selon moi, il ne faut pas uniquement spécialement cibler Booking.com. En effet, à l'avenir, d'autres sites de réservation pourraient travailler de cette manière. Je propose donc que l'on opte directement pour un cadre légal afin de protéger le secteur de l'horeca et le secteur hôtelier.

De nombreuses initiatives sont prises pour que le tourisme reprenne dans notre pays. Il faut pouvoir soutenir nos indépendants du secteur hôtelier sans attendre. Je plaide donc en faveur de la création d'un cadre légal en la matière, comme en bénéficie déjà l'Italie et la France.

J'ai pris acte du fait que c'est M. Peeters qui sera chargé de cette dynamique. Je suppose que vous êtes tous les deux sur la même longueur d'onde. Nous aurons, en tout cas, l'occasion d'avoir des échanges à ce sujet avec votre collègue.

**07.09 Gautier Calomne (MR):** Monsieur le président, monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse.

Je voudrais revenir un instant sur l'intervention de Mme Winckel. Si j'ai bien compris, le ministre a utilisé le temps passé. Il "a laissé" la chance.

Vous travaillez maintenant, monsieur le ministre, sur ce projet de loi en collaboration avec le ministre Peeters. Nous ne pouvons que vous en féliciter. En effet, on ne peut pas vous reprocher d'avoir voulu laisser une opportunité à ces plates-formes. J'attire ici l'attention sur le fait qu'il ne faut pas en stigmatiser une plus que les autres dans la mesure où elles sont plusieurs à recourir à ce type de pratique.

Quoi qu'il en soit, j'estime, pour ma part, que le cadre légal est le bon outil à partir du moment où il n'y a pas eu de réaction spontanée dans le chef de ces plates-formes. Un texte de loi permettra de

soulager les différents entrepreneurs actifs dans le secteur de l'horeca, mais aussi de renforcer une meilleure logique de marché qui sera finalement favorable à l'ensemble des consommateurs. Nous suivrons donc avec attention l'évolution de ce dossier.

*Het incident is gesloten.  
L'incident est clos.*

**08 Vraag van mevrouw Inez De Coninck aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de Orde van Architecten" (nr. 16026)**

**08 Question de Mme Inez De Coninck au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "l'Ordre des Architectes" (n° 16026)**

**08.01 Inez De Coninck (N-VA):** Mijnheer de minister, ik heb u in het verleden al ondervraagd over de hervorming van de Orde van Architecten. In het verslag van 16 december over de bespreking van uw beleidsnota werd gepeild naar de voortgang in het dossier van de hervorming van de Orde van Architecten. Men vroeg u wanneer het wetsontwerp zal worden ingediend. U antwoordde daarop dat de hervorming van de Orde van Architecten wegens diverse staats-hervormingen, de federale structuur en de overheveling van bevoegdheden naar het Gewest niet vlot zou verlopen. U verwachtte echter wel dat het dossier in februari 2017 afgerond zou zijn. Ik heb deze vraag midden januari opgesteld. Ondertussen is de deadline nabij, vandaar mijn vragen, mijnheer de minister.

Is de hervorming ondertussen afgerond of hoever staat u ermee? Indien u nog niet klaar bent met de hervorming, kunt u ons dan een timing meegeven? Wanneer verwacht u in dat geval het wetsvoorstel te kunnen indienen?

**08.02 Minister Willy Borsus:** Mevrouw De Coninck, in het kader van de bespreking van mijn beleidsnota heb ik inderdaad voor de afronding van de hervorming van de Orde van Architecten midden februari vooropgesteld. Ondertussen werd met de sector een unaniem akkoord bereikt aangaande een hervorming en een hervormingstekst. Die maakt het voorwerp uit van interkabinettenwerkgroepen. Uiteraard zal een ontwerp pas in het Parlement kunnen worden ingediend wanneer er een akkoord op regeringsvlak wordt bereikt.

ces assurances? Ira-t-on chercher des moyens considérables dans la politique agricole commune pour financer ce système? Il y a pas mal de recherches à cet égard et ce point fera d'ailleurs l'objet d'un débat lors de notre discussion sur l'avenir de la politique agricole commune.

**09.07 Rita Gantois** (N-VA): Mijnheer de minister, ik weet ook dat het uiteraard allemaal niet zo evident is, maar als wij het niet onderzoeken en niet bekijken wat de mogelijkheden zijn, bijvoorbeeld bij andere landen waar het wel werkt, dan gaan wij het nooit weten. Ik ben echter blij dat het wordt meegenomen in het debat en ik dank u daarvoor.

**09.08 Caroline Cassart-Mailleux** (MR): Monsieur le ministre, je suis contente d'avoir entendu vos précisions. Il est clair qu'un pôle assurantiel peut représenter une aubaine et stabiliser la situation. Cela étant, il faut bien se rendre compte que tous les secteurs de l'agriculture sont concernés. Pour le moment, il s'agit de la production laitière, mais cette affaire peut aussi affecter la culture des céréales, l'élevage bovin, etc.

Vous dites qu'une bonne partie de la PAC pourrait être destinée à ce pôle assurantiel, mais je vous invite à la prudence dans la mesure où l'application de cette politique se fait toujours attendre.

*Het incident is gesloten.  
L'incident est clos.*

De **voorzitter**: Vraag nr. 16102 en vraag nr. 16581, beide van mevrouw Smaers, worden omgezet in schriftelijke vragen.

**10 Question de M. Gilles Vanden Burre au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "le 1er baromètre des PME et Indépendants" (n° 16607)**

**10 Vraag van de heer Gilles Vanden Burre aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de eerste barometer van de kmo's en de zelfstandigen" (nr. 16607)**

**10.01 Gilles Vanden Burre** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, le 3 février dernier, vous présentiez un premier baromètre des PME et des indépendants, en collaboration avec le SPF Économie, une initiative intéressante qui permet de mesurer objectivement les tendances majeures concernant cette partie fondamentale de

notre économie, que ce soit au niveau belge ou au niveau de nos Régions. Le baromètre reprend quelques éléments très intéressants. J'en ai listé quelques-uns ici et je souhaitais, dans la foulée, avoir votre avis sur certains chiffres.

Premièrement, on comptait 863 165 PME à la fin 2015 en Belgique, ce qui représente 99,3 % des entreprises belges et 77 PME par 1 000 habitants. C'est un chiffre important, même si nos pays voisins ont un ratio encore plus important. C'est déjà significatif.

Deuxièmement, toujours à la fin 2015, 79,65 % de ces PME - c'est un chiffre en constante progression - étaient des sociétés unipersonnelles sans employés.

Troisièmement, la population des indépendants vieillit. C'est logique, vu que c'est la tendance de la population en général, mais ce chiffre est inquiétant car la part des indépendants âgés a grossi de 27,5 % ces six dernières années, contre seulement 13,3 % pour les moins de 35 ans. Cela rappelle l'enjeu sociétal mais aussi économique majeur de la transmission d'entreprise vu que tous ces indépendants, ces chefs d'entreprise vont devoir céder leur entreprise et que souvent, on le sait, ils ne sont pas préparés à le faire.

Le quatrième point qui a retenu mon attention, c'est le fait que près de 24 % des indépendants le sont à titre complémentaire, ce qui est une proportion très élevée par rapport à nos pays voisins. Quelque part, ils gonflent donc un peu les chiffres du nombre total de PME.

Enfin, environ un indépendant sur trois est une indépendante; ce chiffre est en légère croissance, même s'il existe encore donc une belle marge de progression. Vous savez que ce sujet de l'entrepreneuriat féminin est cher aux écologistes. Nous avons déjà eu l'occasion d'en débattre ici, ensemble. Des mesures ont été prises par vous-même et par le gouvernement. J'espère que nous pourrons continuer à soutenir ensemble cette tendance, ce rééquilibrage, je dirais, pour avoir autant d'indépendantes et d'entrepreneuses que d'entrepreneurs dans le futur.

Ces constats m'amènent à vous poser les deux questions suivantes.

Monsieur le ministre, quelles sont les raisons expliquant la grande proportion d'entreprises unipersonnelles? Nous avons déjà débattu des nouvelles mesures que vous avez introduites récemment, comme par exemple la mesure de

"zéro cotisation à vie" pour que les PME et les indépendants puissent procéder à un premier engagement. On sait que c'est souvent cela qui est problématique, d'engager un ou une première employée.

Mais on constate que cette proportion d'entreprises unipersonnelles est toujours très élevée. N'y a-t-il pas d'autres facteurs que le coût du travail? Il serait difficilement possible d'abaisser davantage le coût du travail qu'avec une mesure de zéro cotisation. Y a-t-il autre chose? Je suis assez convaincu qu'il y a autre chose. Avez-vous des chiffres? Quel est votre sentiment sur la question? Est-ce une question de formation, de manque d'accompagnement, de manque d'information? Je pense que c'est un sujet important.

La deuxième chose qui ressort de ces chiffres, c'est que la transmission d'entreprise se révèle à nouveau être un enjeu majeur, par rapport à l'évolution de la pyramide des âges. C'est un sujet transversal, qui concerne plusieurs niveaux de compétence, notamment les Régions et l'État fédéral. Comptez-vous prendre une initiative au niveau fédéral?

Monsieur le président, nous pourrions peut-être envisager d'organiser des auditions sur le sujet, qui est fondamental au niveau économique.

Nous souhaitons, en tout cas, avancer sur ce sujet. Nous venons, par ailleurs, de déposer une proposition de résolution sur cette thématique. Si ma mémoire est bonne, elle a été prise en considération en plénière il y a deux semaines. Nous souhaitons avancer sur ce sujet, en concertation avec les Régions. Le fédéral doit également s'impliquer, par exemple en utilisant le levier fiscal qui est important dans ce domaine. Je voulais avoir votre sentiment, votre analyse sur ces deux points.

Le **président**: Monsieur Vanden Burre, si le ministre le permet, je vais déjà répondre pour ce qui me concerne. Le mardi 21 février, le premier point à l'ordre du jour de la commission sera l'organisation des travaux. C'est à ce moment-là qu'il convient d'exprimer les demandes d'audition ou les demandes particulières.

Nous avons déjà fait l'exercice, il y a peu. Il y a déjà eu beaucoup de demandes, en rapport avec des propositions de loi ou d'autres sujets. En tout cas, rien n'empêche de faire une proposition. Elle sera examinée par la commission mardi prochain.

**10.02** **Willy Borsus**, ministre: Monsieur le président, monsieur le député, je suis ouvert et à votre disposition pour écouter ou participer aux travaux que vous décideriez de mener à cet égard.

Monsieur le député, je suis très heureux de la publication de ce premier tableau de bord des PME et des indépendants car il est plein d'enseignements. Pour pouvoir tenter d'aider au maximum le secteur, il faut bien mesurer sa situation et ses attentes ainsi que des éléments d'évolution économique, par exemple. Cet outil sera régulier et servira à mesurer l'impact d'un certain nombre de décisions prises en faveur des PME et des indépendants.

Il y a plein de choses à retirer de ce document et vous en avez illustré quelques-unes, notamment le fait que le pourcentage d'entreprises n'ayant aucun employé est très important et qu'entre 2013 et 2015, ce pourcentage est passé de 79,04 % à 79,65 %. Cette situation doit être comparée à la base, qui est la croissance du nombre d'indépendants en Belgique. Entre 2007 et 2015, le nombre d'indépendants a augmenté de 18 %. Une série de mesures concernant le statut social des indépendants, prises par la ministre qui m'a précédé ou par moi-même, contribuent à renforcer la décision des candidats entrepreneurs à passer le cap. Je pense que ces constats sont encore renforcés en 2016, d'après un certain nombre de chiffres qui viennent de m'être communiqués.

Vous posez la question de la part des primo-employeurs. Lorsqu'on les interroge, ils évoquent trois éléments principaux en ce qui concerne les freins à l'embauche: le coût des charges patronales, les complications administratives et la difficulté de disposer de la main d'œuvre escomptée dans certains secteurs et/ou certaines régions.

Nous avons donc travaillé avec vous à la suppression des cotisations sociales principales pour le premier engagement et à la diminution pour les engagements subséquents pendant treize trimestres.

On sait que le problème des charges administratives et de leurs complications doit aussi être traité. Je finalise, avec mon collègue le secrétaire d'État à la Simplification administrative, la mise en oeuvre d'une série de mesures concrètes pour faciliter la vie des indépendants et des PME, de manière à travailler aussi sur ce deuxième élément.

Il y a un troisième élément: la question de la mentalité, de l'état d'esprit et de l'environnement global.

J'en viens au manque de formation des jeunes. Vous avez raison, cet élément, en l'occurrence le fait, pour les candidats employeurs, de ne pas trouver les compétences ou les talents escomptés dans le cadre de leurs activités, est aussi important. Vous savez qu'on se trouve ici dans le périmètre des compétences régionales ou communautaires, et il faut fortement travailler ces éléments à ce niveau.

La transmission des entreprises est un autre grand sujet important. En effet, on sait que le nombre d'entreprises à remettre au cours des dix prochaines années est considérable; d'aucuns vont même jusqu'à citer le nombre de 300 000 entreprises à remettre dans la prochaine décennie. Il faut donc, me semble-t-il, travailler encore plus fortement ce dossier-là.

Comme vous le savez, il s'agit d'une compétence régionale, et les Régions ont mis certaines choses en place à cet égard: des plates-formes régionales, des structures d'accompagnement etc. Mais je suis disponible. Vous en faites la suggestion à travers votre résolution déposée récemment au parlement. Je suis disponible pour discuter d'un accord de coopération entre le fédéral et les entités fédérées, puisqu'il s'agit d'un élément majeur. Préservons d'abord ce qui existe, tout en fournissant des efforts pour créer ce qui existera à l'avenir, de manière complémentaire.

Les indépendants à titre complémentaire méritent toute une réflexion. J'attire votre attention sur le fait qu'il s'agit aussi d'une porte d'entrée pour l'activité à titre principal. Un rapport que j'ai reçu récemment du Conseil supérieur des indépendants et des PME indique que 8 % des indépendants à titre complémentaire deviennent indépendants à titre principal après un an, et un peu plus de 18,4 ou de 18,5 % sont devenus indépendants à titre principal après cinq ans. C'est un élément intéressant. Ce statut est une des portes d'entrée. Je vous transmettrai ce rapport sur les indépendants à titre complémentaire, parce que c'est une mine d'analyse. Je ferai également des propositions concernant les indépendants à titre complémentaire, parce que le nombre est important et croissant, comme vous l'avez souligné. Ils méritent vraiment qu'on réfléchisse à leur statut, et à la manière de créer le cadre optimal pour leur situation.

**10.03** Gilles Vanden Burre (Ecolo-Groen):

Monsieur le président, je remercie le ministre pour ses réponses. Je n'en ferai pas l'inventaire mais il est important de pouvoir aller au fond des choses dans le but de pouvoir bien analyser les différents facteurs de causalité.

En fonction de l'organisation des travaux de la commission, on verra. On sait qu'il y a de nombreuses auditions prévues. Je vous vois sourciller, monsieur le président. On fera comme on a dit; on a donné beaucoup d'énergie. Mes collègues écolo en sont ravis mais moins du résultat. Ceci est un autre débat.

Les sujets sur la table sont d'une importance au moins égale. La transmission paraît un sujet important. On verra comment s'organiser. Je prends acte et suis plutôt satisfait d'entendre que le ministre est ouvert à ces discussions et de percevoir que nous pourrions construire ensemble des solutions permettant à la fois de créer de l'emploi au sein des structures des TPE et des indépendants, stimuler des emplois de qualité autant que durables et à la fois répondre au vieillissement évident de notre population d'entrepreneurs et entrepreneuses. Nous y reviendrons très prochainement et je vous remercie.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

**11** Question de Mme Fabienne Winckel au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "les difficultés rencontrées par le secteur horeca dans le cadre de la mise en application de la *black box*" (n° 16660)

**11** Vraag van mevrouw Fabienne Winckel aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de moeilijkheden die de horecasector ondervindt bij de invoering van de *black box*" (nr. 16660)

**11.01** Fabienne Winckel (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, ma question a effectivement trait à la *black box*, la caisse enregistreuse intelligente ou la caisse blanche. Il existe plusieurs mots pour désigner le même objet.

Monsieur le ministre, le secteur horeca semble assez unanime pour ce qui concerne la problématique de la *black box*. Il estime qu'il fallait prendre des mesures pour lutter contre la concurrence déloyale et le travail au noir.